

Lyon, le 12 avril 2022

DEC6 - Concours recrutement des personnels

Arrêté n°2022-04-12 fixant la composition du jury
du concours pour le recrutement des infirmiers de
l'Éducation nationale et de l'enseignement
supérieur au titre de l'année 2022

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités,

Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ARRÊTE

Article 1^{er} : le jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur organisé au titre de l'année 2022 est composé ainsi qu'il suit :

Président de jury du concours :

Corine BENUCCI Inspectrice académique-inspectrice pédagogique régionale,
Rectorat de l'académie de Lyon

Vice-Président de jury du concours :

Sophie MICO Infirmière-conseillère technique,
Rectorat de l'académie de Lyon

Membres :

<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>CORPS</u>	<u>ÉTABLISSEMENT</u>	<u>CP</u>	<u>VILLE</u>
GANNE	Karine	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLÈGE DE LA CÔTE ROANNAISE	42370	RENAISON
GUENAT	Jocelyne	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLÈGE DES MONTAGNES DU MATIN	42360	PANISSIÈRES
ISAAC	François	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLÈGE ENNEMOND RICHARD	42400	SAINT-CHAMOND
LIENS	Jean-Luc	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLÈGE CHRISTIANE BERNARDIN	69340	FRANCHEVILLE
NICOLAIEFF	Dimitri	PERSONNEL DE DIRECTION	COLLÈGE SAINT EXUPERY	01500	AMBÉRIEU-EN-BUGEY
LAPIERRE	Isabelle	MÉDECIN- CONSEILLÈRE TECHNIQUE	DSDEN DE L'AIN	01012	BOURG-EN-BRESSE
TROUILLET	Sylvaine	MÉDECIN- CONSEILLÈRE TECHNIQUE	RECTORAT DE LYON	69007	LYON
MOUTON	Frédérique	INFIRMIÈRE CONSEILLÈRE TECHNIQUE	LYCÉE DES HORIZONS	42140	CHAZELLE-SUR-LYON
SCAVARDA	Catherine	INFIRMIÈRE CONSEILLÈRE TECHNIQUE	DSDEN DU RHÔNE	69007	LYON
CHARASSE	Karine	INFIRMIÈRE	COLLÈGE LUCIE AUBRAC	01072	CEYZERIAT
PRAT	Stéphanie	INFIRMIÈRE	COLLÈGE DU REVERMONT	01000	BOURG-EN-BRESSE

Article 2 : le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie**


Olivier CURNELLE